018-200083798-20220707-2022\_07\_01-DE

Accusé certifiè exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2022 Affichage 23/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



République Française Commune de BAUGY

Département CHER

**2** 02.48.26.15.28.

Délibération n° 2022\_07\_01 Séance du 7 juillet 2022

DELIBERATION DU

CONSEIL MUNICIPAL

Mail: mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23 - Présents : 17

- Votants: 17+5 pouvoirs

- Absent : I

Date de la convocation : 01/07/2022

Date d'affichage: 01/07/2022

Le 7 juillet 2022 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents: Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christophe FRERARD, Muriel SABATE Christine RONDELEUX, Catherine de CHALENDAR, Béatrice de KERPOISSON Sylviane PASDELOUP, Catherine SAULET, Yvonne DUBOURG, Florence LAVOT-PETIT, Frédéric LEUDIERE, William FOUCHER et Victor CORNEJO

Etait absent: M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs: (5)

De Mme Aurore BONTEMPS à Mme Yvonne DUBOURG

De M. Alain BAUDON à Mme Isabelle DESIAUME

De M. Mathieu MORISSE à Mme Catherine de CHALENDAR

De M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER De M. Frédéric ESBERT à Mme Céline LACROIX

Secrétaire: M. Frédéric LEUDIERE

Objet : vente d'une partie de terrain communal

Vu la demande d'un administré d'acquérir une bande de terrain longeant sa propriété située 10 rue de l'églantine à Baugy (cadastrée A1635 pour partie) d'une contenance d'environ 96m²

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal

Considérant que cette parcelle est traversée par le réseau d'eau pluviale du lotissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- \* accepte de vendre cette parcelle à l'euro symbolique et autorise M. le maire à signer tout document relatif à cette transaction
- \* précise qu'une servitude de réseau pluvial sera appliqué afin de pouvoir y intervenir en cas de besoin.

Approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire

Frédéric LEUDIERE

Le Maire,

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 23/7 (22

Publication du 25/7/22 Sur le site : Commune-baugy18.fr

018-200083798-20220707-2022\_07\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 22/07/2022 Affichage 23/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



République Française Commune de **BAUGY** 

> Département **CHER**

**2** 02.48.26.15.28.

Délibération nº 2022 07 02 Séance du 7 juillet 2022

DELIBERATION DU

CONSEIL MUNICIPAL

Mail: mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23 - Présents : 17

- Votants: 17+5 pouvoirs

- Absent : 1

Date de la convocation :

01/07/2022

Date d'affichage: 01/07/2022

Le 7 juillet 2022 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christophe FRERARD, Muriel SABATE Christine RONDELEUX, Catherine de CHALENDAR, Béatrice de KERPOISSON Sylviane PASDELOUP, Catherine SAULET, Yvonne DUBOURG, Florence LAVOT-PETIT, Frédéric LEUDIERE, William FOUCHER et Victor CORNEJO

Etait absent: M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs: (5)

De Mme Aurore BONTEMPS à Mme Yvonne DUBOURG

De M. Alain BAUDON à Mme Isabelle DESIAUME

De M. Mathieu MORISSE à Mme Catherine de CHALENDAR

De M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER De M. Frédéric ESBERT à Mme Céline LACROIX

Secrétaire : M. Frédéric LEUDIERE

Objet : vente de deux terrains communaux

Vu la demande d'un agriculteur d'acquérir les parcelles cadastrées 123 A 103 et 123 A 104 dénommées « les poirées » situées sur la commune historique de Laverdines

Considérant qu'il les exploite depuis plusieurs années et qu'il réglait un fermage annuel

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

\* accepte de vendre ces 2 parcelles pour 3 500 €

\* autorise M. le maire à signer tout document relatif à cette transaction

\* dit que les frais relatifs à cette transaction seront à la charge de l'acquéreur

Approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire

Frédéric LEUDIERE

Le Maire,

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 23/2/22

Publication du . LS. . L. A. l. 22 Sur le site : Commune-baugy18.fr

018-200083798-20220707-2022 07 03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2022

Affichage 23/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



République Française Commune de BAUGY

Département CHER

**2** 02.48.26.15.28.

Délibération n° 2022\_07\_03 Séance du 7 juillet 2022

**DELIBERATION DU** 

**CONSEIL MUNICIPAL** 

Mail: mairie-baugy@wanadoo.fr

#### Nombre de Conseillers

- En exercice: 23

- Présents : 17

- Votants: 17+5 pouvoirs

- Absent : I

Date de la convocation : 01/07/2022

Date d'affichage: 01/07/2022

Le 7 juillet 2022 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents: Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christophe FRERARD, Muriel SABATE Christine RONDELEUX, Catherine de CHALENDAR, Béatrice de KERPOISSON Sylviane PASDELOUP, Catherine SAULET, Yvonne DUBOURG, Florence LAVOT-PETIT, Frédéric LEUDIERE, William FOUCHER et Victor CORNEJO

Etait absent : M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs: (5)

De Mme Aurore BONTEMPS à Mme Yvonne DUBOURG

De M. Alain BAUDON à Mme Isabelle DESIAUME

De M. Mathieu MORISSE à Mme Catherine de CHALENDAR

De M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER

De M. Frédéric ESBERT à Mme Céline LACROIX

Secrétaire: M. Frédéric LEUDIERE

Objet : convention piscine avec la Base aérienne 702 Avord

M. le Maire présente aux membres le projet de convention de mise à disposition de la piscine municipale aux militaires de la Base aérienne d'Avord

Celle-ci leur sera mise à disposition les mardis et jeudis de 9h à 10h du 12 juillet au 31 août 2022 et moyennant une facturation de 30 € par séance

Les membres sont invités à se prononcer.

Approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire

Frédéric LEUDIERE

Le Maire.

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 23/1/22

Publication du 2517122 Sur le site : Commune-baugy18.fr

018-200083798-20220707-2022\_07\_04-DE

Accusé certifié exécutoire

Rèception par le préfet : 22/07/2022 Affichage : 23/07/2022

Pour l'autonté compétente par délégation



République Française Commune de BAUGY

> Département CHER

**2** 02.48.26.15.28.

Délibération n° 2022\_07\_04 Séance du 7 juillet 2022

DELIBERATION DU

CONSEIL MUNICIPAL

Mail: mairie-baugy@wanadoo.fr

#### Nombre de Conseillers

- En exercice : 23 - Présents : 17

- Votants: 17+5 pouvoirs

- Absent : I

Date de la convocation :

01/07/2022

Date d'affichage: 01/07/2022

Le 7 juillet 2022 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents: Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christophe FRERARD, Muriel SABATE Christine RONDELEUX, Catherine de CHALENDAR, Béatrice de KERPOISSON Sylviane PASDELOUP, Catherine SAULET, Yvonne DUBOURG, Florence LAVOT-PETIT, Frédéric LEUDIERE, William FOUCHER et Victor CORNEJO

Etait absent : M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs: (5)

De Mme Aurore BONTEMPS à Mme Yvonne DUBOURG De M. Alain BAUDON à Mme Isabelle DESIAUME

De M. Mathieu MORISSE à Mme Catherine de CHALENDAR

De M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER De M. Frédéric ESBERT à Mme Céline LACROIX

Secrétaire: M. Frédéric LEUDIERE

#### Objet : Création d'un poste de garde champêtre chef principal

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire. Vu l'avis du Comité Technique réuni le 16 mai 2022.

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un poste de garde champêtre chef principal mutualisé entre plusieurs communes.

Ce poste de garde champêtre à temps complet à raison de 35/35 eine est créé à compter du 1 er septembre 2022.

Une convention de mise à disposition sera établie entre les communes intéressées après délibération de leur conseil municipal.

Les membres du conseil municipal autorisent M. le Maire :

- à créer le poste de Garde Champêtre chef principal à temps complet à compter du 1er septembre 2022
- à signer les conventions mettant à disposition cet agent avec les communes intéressées
- à inscrire au budget les crédits nécessaires

Approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire

Frédéric LEUDIERE

Le Maire,

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 23/1122

Publication du 25/1712 Sur le site : Commune-baugy18.fr

018-200083798-20220707-2022\_07\_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 22/07/2022

Affichage 23/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



République Française Commune de BAUGY

> Département **CHER**

02.48.26.15.28.

Délibération nº 2022 07 05 Séance du 7 juillet 2022

**DELIBERATION DU** 

CONSEIL MUNICIPAL

Mail: mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice: 23

- Présents: 17

- Votants: 17+5 pouvoirs

- Absent: 1

Date de la convocation : 01/07/2022

Date d'affichage: 01/07/2022

Le 7 juillet 2022 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents: Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christophe FRERARD, Muriel SABATE Christine RONDELEUX, Catherine de CHALENDAR, Béatrice de KERPOISSON Sylviane PASDELOUP, Catherine SAULET, Yvonne DUBOURG, Florence LAVOT-PETIT, Frédéric LEUDIERE, William FOUCHER et Victor CORNEJO

Etait absent : M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs: (5)

De Mme Aurore BONTEMPS à Mme Yvonne DUBOURG

De M. Alain BAUDON à Mme Isabelle DESIAUME

De M. Mathieu MORISSE à Mme Catherine de CHALENDAR

De M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER De M. Frédéric ESBERT à Mme Céline LACROIX

Secrétaire: M. Frédéric LEUDIERE

### Objet: Décisions du maire du 1er janvier au 30 avril 2022

En application de la délibération 2020\_05\_03 du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au maire pour exercer un certain ombre d'attributions en son nom.

Conformément à l'article L2122-22 du CGCT, je vous rends compte des décisions suivantes que j'ai été amené à prendre (voir pages jointes en annexe)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de son rapporteur

DECIDE à l'unanimité de donner acte au nom du maire du compte rendu des décisions prises par délégation du conseil municipal

Le secrétaire

Frédéric LEUDIERE

Le Maire,

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le 23/1/27

Publication du . 25/11/2 Sur le site : Commune-baugy18.fr

## République Française Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cher Arrondissement de Bourges Commune de Baugy

## Année 2022

## Du 01/01 au 30/04/2022

# DECISIONS N° 2022/01 Portant sur plusieurs acquisitions

Le Maire de Baugy (Cher),

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-22,

Vu le code des marchés publics,

Vu les délibérations n° 2020\_05\_03 du 23 mai 2020 en ce qu'elle donne délégation à Monsieur le Maire pour toute la durée du mandat pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la forme adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

#### **DECIDE**

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Un marché selon la procédure adaptée est passé avec les entreprises ci-dessous :

N°	Entreprises	Objet du marché	Montant	Montant
acquisition			HT	ттс
1	Centre France Publicité 45 rue du Clos Four 63020 Clermont-Ferrand	Annonce « Abandon de parcelle » 26 rue Croix St Abdon	636.53	763.84
2	Renault Ferronnerie Chemin de Montifault 18800 Baugy	Fourniture et pose de 70 m. de clôture au stade	7 829.60	9 395.52
3	Apave 6 rue du Général Audran 92400 Courbevoie	Mission SPS (fin de phase conception travaux à la perception)	732.00	878.40
4	O.C.D.R. 13 rue René Couard 58150 Pouilly/Loire	Analyse par microscope, repérage amiante avant réalisation des travaux à la perception	1 608.33	1 930.00
5	P.R.G.C. 11 Rte de la Garenne 18800 Baugy	Réaménagement des bureaux de la perception (Démolition, gros-œuvre)	4 873.28	5 847.94
6	SARL Guyard-Bourreau 31 Rte de St Igny 18800 Baugy	Réaménagement des bureaux de la perception (Chauffage, ventilation, climatisation)	6 500.18	7 800.22
7	SARL Guyard-Bourreau 31 Rte de St Igny 18800 Baugy	Réaménagement des bureaux de la perception (Electricité)	4 468.36	5 362.03

8	SBDR ZA Port Sec Nord Esprit 1 18000 Bourges	Réaménagement des bureaux de la perception (Désamiantage)	24 224.82	29 069.78
9	Natter Paul 9 rue St Martin 18800 Baugy	Restauration de deux sculptures du portail de l'église (avance)	3 800.00	3 800.00
10	Guillot David 4 bis Rés. La Gravoche 18320 Jouet/l'Aubois	Réaménagement des bureaux de la perception (Sanitaires)	1 617.48	1 940.98
11	Sté Lagoutte ZA de Villemenant 58130 Guerigny	Réaménagement des bureaux de la perception (Menuiserie extérieure)	12 600.00	15 120.00
12	P.R.G.C. 11 Rte de la Garenne 18800 Baugy	Réaménagement des bureaux de la perception (Plâtrerie, menuiserie intérieure, isolation)	5 735.03	6 882.04
13	SARL Guyard-Bourreau 31 Rte de St Igny 18800 Baugy	Création d'une prise extérieure à l'église de Baugy	240.25	288.30
14	Apave 6 rue du Général Audran 92400 Courbevoie	Mission SPS (en cours de travaux 1/3 à la perception)	996.00	1 171.20
15	Guillot David 4 bis Rés. La Gravoche 18320 Jouet/l'Aubois	Fourniture et pose d'un chauffe-eau de 30 l. à la perception	605.00	726.00
16	Bodet Campanaire 19 rue de la Fontaine 49340 Trementines	Installation d'une antenne de synchronisation à la salle des fêtes	427.60	513.12
17	Journaux officiels 26 rue Dessaix 75727 Paris	Appel d'offres « Aménagement d'une boucherie »	720.00	864.00
18	Foucher William Chemin de Montifault 18800 Baugy	Fourniture et pose d'un poste de relevage au presbytère	2 943.25	3 531.90
19	Colas France Les Carrières RD 2076 18000 Bourges	Aménagement de la résidence des Ormes	2 405.71	2 886.85
20	AEB 11 Rte de Blois 41400 Monthou/Cher	Panneau « Piétons prenez en face »	309.40	371.28
21	Foucher William Chemin de Montifault 18800 Baugy	Création d'une tranchée pour fondation au centre de loisirs	480.00	576.00
22	Lacroix signalisation 8 Impasse du Bourrelier 44801 Saint Herblain	Mât étoile, signalétique de rue, mât alu à facette, kit de fixation pour planche de signalétique, panneau 450x250 N° de maison, panneau « sens interdit »	5 874.48	7 049.37
23	Brico Dépôt Rte de la Charité 18390 St Germain du Puy	Tondeuse thermique 170 cm3	199.17	239
24	Rocher Laurent 24 rue Sully 18800 Baugy	Réfrigérateur tout utile Indesit	666.66	799.99
25	Rocher Laurent 24 rue Sully 18800 Baugy	Cuisinière vitrocéramique	395.83	475.00

26	Sedi	2 vitrines	368.00	441.60
	35 chemin de St Genies		100 100 E-100 100 100	W 64 United States Francis
	30700 Uzès			
27	Froid Centre	Fourniture et remplacement d'une	4 919.43	5 731.37
	21 route de Plaimpied	climatisation à Saligny		
	18340 Soye en Septaine			

<u>Article 2</u>: Ces dépenses (de l'acquisition n° 1 à l'acquisition n° 27) sont prévues aux chapitres 20 et 21 du budget de la commune.

<u>Article 3</u>: Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

<u>Article 4</u>: La présente décision sera transcrite au registre des décisions du maire. Une ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Cher
- Madame la Trésorière municipale de Baugy

Le 11 mai 2022

Le Maire, Pierre GROSJEAN

018-200083798-20220707-2022 07 06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/07/2022 Affichage 23/07/2022

Pour l'autorité compètente par délégation

( Sautoni

République Française Commune de BAUGY

Département CHER

**2** 02.48.26.15.28.

Délibération n° 2022\_07\_0 € Séance du 7 juillet 2022

**DELIBERATION DU** 

**CONSEIL MUNICIPAL** 

Mail: mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice : 23 - Présents : 17

- Votants : 17+5 pouvoirs

- Absent : 1

<u>Date de la convocation :</u> 01/07/2022

Date d'affichage: 01/07/2022

Le 7 juillet 2022 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

<u>Etaient présents</u>: Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christophe FRERARD, Muriel SABATE Christine RONDELEUX, Catherine de CHALENDAR, Béatrice de KERPOISSON Sylviane PASDELOUP, Catherine SAULET, Yvonne DUBOURG, Florence LAVOT-PETIT, Frédéric LEUDIERE, William FOUCHER et Victor CORNEJO

Etait absent : M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs: (5)

De Mme Aurore BONTEMPS à Mme Yvonne DUBOURG

De M. Alain BAUDON à Mme Isabelle DESIAUME

De M. Mathieu MORISSE à Mme Catherine de CHALENDAR

De M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER De M. Frédéric ESBERT à Mme Céline LACROIX

Secrétaire : M. Frédéric LEUDIERE

Objet : Décision modificative frais annonce légale

Vu le budget principal 2022,

Considérant que la compte 2033 n'a pas été suffisamment abondé

Afin de pouvoir régler la facture de Centre France Publicité pour la parution de l'abandon de parcelle il convient de procéder au virement de crédit ci-dessous

c/2033 (frais d'insertion) : + 1000 € c/2138 (autres constructions) : - 1000 €

Approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire

Frédéric LEUDIERE

Le Maire,

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le . 23/7/127

Publication du 2517/22 Sur le site : Commune-baugy18.fr

018-200083798-20220707-2022\_07\_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/07/2022 Affichage 25/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



République Française Commune de **BAUGY** 

> Département **CHER**

**2** 02.48.26.15.28.

Délibération nº 2022 07 07 Séance du 7 juillet 2022

DELIBERATION DU

CONSEIL MUNICIPAL

Mail: mairie-baugy@wanadoo.fr

Nombre de Conseillers

- En exercice: 23 - Présents : 17

- Votants: 17+5 pouvoirs

- Absent : 1

Date de la convocation :

01/07/2022

Date d'affichage: 01/07/2022

Le 7 juillet 2022 loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Pierre GROSJEAN, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. Pierre GROSJEAN, Céline LACROIX, Isabelle DESIAUME, Christian DUBOURG, Jean-Pierre VERTALIER, Christophe FRERARD, Muriel SABATE Christine RONDELEUX, Catherine de CHALENDAR, Béatrice de KERPOISSON Sylviane PASDELOUP, Catherine SAULET, Yvonne DUBOURG, Florence LAVOT-PETIT, Frédéric LEUDIERE, William FOUCHER et Victor CORNEJO

Etait absent: M. Christophe ANDRAULT

Pouvoirs: (5)

De Mme Aurore BONTEMPS à Mme Yvonne DUROURG

De M. Alain BAUDON à Mme Isabelle DESIAUME

De M. Mathieu MORISSE à Mme Catherine de CHALENDAR

De M. Claude GRIMOIN à M. William FOUCHER

De M. Frédéric ESBERT à Mme Céline LACROIX

Secrétaire: M. Frédéric LEUDIERE

## Objet: Loyer logement communal 4 route de Villequiers Saligny le Vif à BAUGY

Vu le loyer actualisé du logement communal sis 4 route de Villequiers Saligny le Vif à BAUGY qui se chiffre à 650,60 € mensuels

Considérant qu'un engagement avait été pris de revoir le loyer à la baisse à la fin du remboursement d'emprunt Considérant que le prix marché des loyers de ce type de logement est de 580 € mensuels

Compte tenu du profil de l'occupant et du rôle social d'une commune.

M. le maire propose aux membres de baisser le loyer à 550 € avec effet rétroactif au 1er mai 2022, Il invite les membres du conseil municipal à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et autorise le maire à signer l'avenant au bail suivant les conditions ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

Le secrétaire

Frédéric LEUDIERE

Le Maire,

Pierre GROSJEAN

Acte rendu exécutoire après dépôt électronique de la Préfecture du Cher le .. ES 17122

Publication du 2517122

Sur le site: Commune-baugy18.fr